

# La place et le rôle des Églises catholiques de rite oriental dans l'ecclésiologie du pape Léon XIII

ANA VICTORIA SIMA

---

*Les premiers documents que le pape Léon XIII adressa à l'Orient furent plutôt des gestes à valeur psychologique, destinés à offrir une récompense morale à un monde déçu, qui se sentait sous-estimé.*

---

## Ana Victoria Sima

Chargé de cours à la Faculté d'Histoire et Philosophie de l'Université Babeş-Bolyai à Cluj. Auteur, entre autres, du livre **Vizitele nunțiilor apostolici vienezi în Transilvania (1855-1868)** (Les Visites des nonces apostoliques viennoises en Transylvanie, 1855-1868), 2 vols. (2003).

**D**ÈS LA première année de son pontificat, le pape Léon XIII (1878-1903) montra un intérêt particulier pour les Églises orientales, continuant les projets unionistes de Pie IX à un niveau ecclésiologique différent. Les échecs de son prédécesseur ne semblent pas avoir découragé le mouvement unioniste promu par le Saint-Siège, par contre, ils lui avaient conféré des proportions inouïes.<sup>1</sup> En témoignent les plus de 250 documents que Léon XIII consacra à la « rentrée » des Églises orientales en communion avec Rome.<sup>2</sup> Rédigées sous forme d'encycliques, lettres et décrets, ces invitations à l'union se distinguaient de celles de ses prédécesseurs tant par le souci du langage que par l'acceptation des particularités qui séparaient les Orientaux des Latins. C'était, par exemple, pour la première fois que les termes « schismatiques » ou « hérétiques », qui désignaient dans les actes pontificaux les chrétiens orientaux, étaient remplacés par des expressions telles que « frères séparés » ou « dissidents ».<sup>3</sup> Le pape rel-

avait ainsi sa disponibilité envers les Orientaux et sa préoccupation d'éviter la montée des mécontentements générés par l'usage de ces appellatifs dédaigneux à l'adresse des chrétiens d'Orient. La lettre apostolique *In suprema* (1882), par laquelle le pape Léon XIII supprimait le syntagme « in partibus infidelium » de la titulature des évêques nommés dans les diocèses vacants des territoires grecs, était significative en ce sens.<sup>4</sup> De pareils documents constituaient autant de tentatives de regagner la confiance des Orientaux et ouvrir la voie à l'union chrétienne.

Si, avant Léon XIII, les signales donnés par la papauté encourageaient, de manière plus ou moins ouverte, les conversions au rite latin, un changement radical d'attitude est à remarquer à partir de son pontificat. Il fut le premier pape à désapprouver les conversions au rite latin et à recommander la préservation des particularités ecclésiales orientales. Les encycliques *Praeclara gratulationis*, du 20 juin 1894, et *Orientalium Dignitas*, du 30 novembre de la même année, affirmaient franchement le respect pour la diversité des formes d'organisation disciplinaire des Églises orientales.<sup>5</sup> Les initiatives et les convictions du pape laissaient entrevoir que l'entrée en communion avec l'Église de Rome ne signifiait nécessairement pas l'absorption et l'homogénéisation suivant le rite latin. Le rituel pouvait et devait rester l'expression de l'individualité ecclésiastique des Églises orientales, c'était, en quelque sorte, le dot qu'elles apportaient au moment du mariage entre les deux Églises. Même sans assister à une reconsidération intégrale de l'attitude envers les Églises d'Orient, une certaine prise de conscience des différences entre les deux bras de la chrétienté ne peut toutefois pas être niée. Une fois assumées, ces différences pouvaient ouvrir de larges perspectives à toutes les initiatives censées effacer les disparités et favoriser l'entente réciproque.<sup>6</sup> Le rapprochement de l'Orient lancé par Pie IX devait donc continuer et s'accompagner de l'effort de regagner la confiance d'un monde qui avait trop souvent bu « le calice d'amertume du schisme ».<sup>7</sup>

Ce n'est pas par hasard que les premiers documents que le pape Léon XIII adressa à l'Orient furent plutôt des gestes à valeur psychologique, destinés à offrir une récompense morale à un monde déçu, qui se sentait sous-estimé. L'encyclique *Grande munus christiani nominis propagandi*, du 30 septembre 1880, qui étendait le culte de Cyril et Méthode à l'échelle du monde entier, reste emblématique en ce sens. Insistant surtout sur leur relation de médiateurs entre les peuples slaves et le Siège apostolique, l'encyclique soulignait l'intérêt de Rome de ramener ces peuples sous la coupole de l'unité chrétienne. Comme elle jouit d'un accueil enthousiaste parmi les fidèles des Églises unies, un pèlerinage impressionnant fut organisé à Rome, le 5 juillet 1881, avec la participation de plus de 1400 croyants slaves, l'évêque de Dakovo, Joseph Strossmayer, en tête. Ses réverbérations se tardèrent pas de se faire sentir en Russie, qui craignait une pos-

sible diminution de son influence sur les Slaves des Balkans et de la monarchie danubienne.<sup>8</sup>

L'encyclique *Grande munus* pourrait être interprétée comme le début timide de l'abandon de la conception d'*exemplarité latine*, en faveur de la récupération, au sens complémentaire, de la tradition orientale (byzantine), placée à côté de celle occidentale (romaine). Elle ne faisait qu'anticiper ce que le pape Jean Paul II allait consacrer un siècle plus tard : par sa lettre apostolique *Egregiae virtutis*, de 1980, les saints Cyrille et Méthode étaient déclarés co-patrons spirituels de l'Europe, à côté de saint Benoît. C'était donc l'acte par lequel Rome rendait hommage à l'œuvre d'apostolat entreprise par des missionnaires grecs issus du monde byzantin. La valeur ecclésiale des Églises de rite oriental était, en principe, pleinement reconnue, celles-ci recevant un statut similaire à celui des Églises de souche romaine.<sup>9</sup>

L'initiative du pape Jean Paul II parachevait ce que Léon XIII avait anticipé un siècle auparavant. Celui-ci devint ainsi l'un des précurseurs et promoteurs de marque du futur mouvement pour l'union chrétienne. Bien qu'incomplète, la reconsidération du patrimoine ecclésial des Églises byzantines qu'il avait initiée allait se transformer, pour certains de ses successeurs,<sup>10</sup> en une brèche ecclésiologique extraordinaire. Elle resta une constante des réflexions ecclésiologiques de Léon XIII, en dépit de l'opposition de la curie papale et de ses proches collaborateurs.<sup>11</sup>

Les réunions et les conférences patriarcales organisées pour les Orientaux pendant la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle furent le résultat des mêmes aspirations unionistes. Une première réunion de ce genre eut lieu à Jérusalem, lors du Congrès eucharistique international organisé en Terre sainte. Parmi les participants il y avait des prélats latins, des hiérarques des Églises catholiques orientales et quelques représentants des Église orientales autonomes.<sup>12</sup> Étant la première manifestation de ce genre organisée en Orient,<sup>13</sup> elle ne pouvait que raviver les espoirs unionistes de Léon XIII. Les représentants des Églises d'Orient et d'Occident étaient ainsi réunis, après plusieurs siècles d'« armistice », pour débattre la question de l'unité chrétienne. Les problèmes des deux parties impliquées furent mis sur le tapis, comme un premier pas vers la réconciliation et la connaissance réciproques, sur des positions d'égalité. Ce fut en même temps une bonne occasion pour la curie papale de connaître les réalités des Églises orientales. Le congrès de Jérusalem apporta à Rome plus de renseignements sur l'Orient chrétien que ne l'avait fait les études et les recherches menées à distance pendant plusieurs décennies.<sup>14</sup> Ils ne pouvaient que renforcer la conviction du pape sur la nécessité de reconsidérer les Églises orientales et reconnaître la diversité de leur patrimoine disciplinaire.<sup>15</sup>

Cette attitude sera théorisée dans l'encyclique *Praeclara gratulationis* (juin 1894), qui reconnaissait publiquement le pluralisme ecclésial et les structures

institutionnelles multiformes des Églises orientales.<sup>16</sup> Cette reconsidération des Églises orientales avait la valeur d'un moment de référence dans l'histoire des relations entre l'Église de Rome et l'Orient chrétien. Le retour à l'unité chrétienne que la papauté avait longtemps postulée ne signifiait plus la « rentrée » sous l'autorité suprême de l'Église romaine, mais il devait être le résultat d'un rapprochement organique entre des Églises reconnues dans leur organisation ecclésiale entière.<sup>17</sup> Le message de cette encyclique aurait dû susciter une vive émotion dans les Églises d'Orient. Après des siècles d'inégalité et déconsidération (inaugurés par le concile tridentin), elles retrouvaient, enfin, leurs droits entiers.

Confiant dans la valeur récupératrice de ses postulats, Léon XIII ne perdit pas son intérêt pour l'Orient. En témoignent ses conférences patriarcales données à Vatican, à l'automne de 1894, en présence des patriarches de toutes les Églises orientales. L'intention du pape était de les consulter en vue de l'élaboration commune des futures réformes.<sup>18</sup> L'organisation de ces réunions patriarcales à Rome cachait un sens profond. En invitant les patriarches orientaux à Vatican, la papauté cherchait à effacer le souvenir d'un passé amer, lorsque, pour les Orientaux, Rome avait les connotations d'un centre latinisant.<sup>19</sup> Autrement dit, Rome pouvait s'avérer aussi un lieu où les Églises orientales pussent trouver soutien et respect pour la diversité de leur patrimoine liturgique et disciplinaire. Même si la participation ne répondit pas aux attentes,<sup>20</sup> le résultat des consultations renforça les convictions du pape concernant la nécessité de remettre l'Orient chrétien en possession de ses droits. Les revendications formulées par les hiérarques orientaux concernaient essentiellement la restitution de *l'Orient aux Orientaux*. Ces revendications et les discussions qu'elles ont suscitées allaient être à la base de l'encyclique *Orientalium Dignitas* (30 novembre 1894), considérée par les exégètes de l'époque comme la plus claire et la plus complète des constitutions apostoliques sur les Orientaux depuis le pontificat de Bénédict XIV.<sup>21</sup> Il s'agit en fait d'une « Magna Charta », en 13 points, des relations entre les catholiques orientaux et latins. Cet acte marqua une césure décisive avec le passé, puisque c'était pour la première fois dans l'histoire de l'Église catholique que la papauté émettait une constitution apostolique par laquelle elle condamnait la latinisation et se prononçait fermement en faveur du respect des rites et traditions de l'Orient dans toute leur complexité.<sup>22</sup>

L'encyclique *Orientalium Dignitas* eut pour l'Orient catholique la valeur d'un véritable affranchissement de la suprématie de l'Église latine. Après les siècles d'infériorité et isolement auxquels les avait astreintes la politique latinisante du Siège apostolique romain, les Église d'Orient regagnaient, enfin, la place et le rôle auxquels elles avaient droit au sein du catholicisme.<sup>23</sup> Autre fut l'écho de cette encyclique dans les milieux latins. Outre le cercle restreint des proches du pape, qui partageait ses vues orientalistes, ce document fut sujet de mé-

contentements et oppositions tant au niveau de la curie que parmi les délégués apostoliques et les hiérarques latins d'Orient<sup>24</sup> – indice du climat hostile et de la conscience post-tridentine enracinée au sein de l'Église catholique.

Le grand mérite de l'encyclique *Orientalium Dignitas* fut d'ouvrir une nouvelle ère dans les relations entre l'Occident et l'Orient chrétien,<sup>25</sup> dont les Églises catholiques orientales allaient être les principales bénéficiaires.

**D**ANS LE contexte de l'intérêt que la papauté manifestait pour l'Orient, les Églises catholiques orientales jouirent aussi d'une inédite revalorisation de leur diversité canonique et disciplinaire.<sup>26</sup> Véritables ponts entre le catholicisme et l'orthodoxie, les Églises catholiques de rite oriental et les Églises unies avec Rome<sup>27</sup> étaient considérées comme les seules capables de mettre en valeur le caractère universel du catholicisme, que la seule identification avec l'Église latin était loin d'exprimer. Tout un arsenal de moyens fut mis en jeu pour servir à cette fin : depuis la stimulation des études et recherches sur les réalités des Églises catholiques orientales à la restauration des ordres religieux tombés en désuétude<sup>28</sup> et jusqu'à la fondation d'écoles et associations de charité catholiques dans tous les coins de l'Orient.<sup>29</sup>

D'ailleurs, l'étude et la connaissance de l'Orient catholique étaient parfaitement intégrées dans la direction générale d'étude de l'Orient chrétien initiée par le pape Pie IX. Léon XIII renonça cependant à la recherche à distance promue par son prédécesseur, préférant connaître de près les problèmes auxquels se heurtaient les Églises orientales.<sup>30</sup> Une démarche fructueuse qu'il entreprit en ce sens fut le Congrès eucharistique organisé à Jérusalem (1893), lorsque le cardinal Langénieux fut chargé de récolter des renseignements sur la situation des catholiques orientaux. Le rapport secret qu'il envoya au pape dès son retour d'Orient est le fruit de ses entretiens avec les membres de la hiérarchie catholique orientale présents au congrès. D'après ce rapport, le catholicisme oriental était entré en déclin, il devait faire face à de nombreuses difficultés matérielles, manquait d'un clergé qualifié et, non en dernier lieu, était accablé de la suprématie du rite latin. Compte tenu des problèmes identifiés, le cardinal Langénieux proposa quelques remèdes censés renforcer les Églises catholiques orientales et les aider à sortir de cet état d'infériorité. Telle était la publication d'une encyclique dans laquelle le pape devait déclarer ouvertement sa bienveillance envers les catholiques d'Orient, afin de dissiper les animosités et les préjugés contre Rome.<sup>31</sup>

Des enquêtes similaires furent menées dans d'autres communautés catholiques orientales. Dans la monarchie danubienne, par exemple, une telle investigation aurait certainement eut lieu dans les années ayant précédé le congrès de Jérusalem et le rapport du cardinal Langénieux sur les catholiques du Proche

Orient. En témoigne un rapport sur les unis de la monarchie, que la Nonciature apostolique viennoise avait envoyé en 1891 à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.<sup>32</sup> À la différence de celui rédigé par le cardinal Langénieux, ce rapport ne concernait pas les communautés ecclésiales dans leur ensemble, mais il cherchait plutôt à esquisser le profil biographique et intellectuel de la hiérarchie unie de la monarchie.<sup>33</sup> Sans bien connaître les causes ou les effets de ce rapport, on peut toutefois affirmer qu'il s'intégrait, chronologiquement au moins, dans l'effort de Léon XIII de connaître de près les réalités des Églises catholiques orientales.

Même si les résultats de ces enquêtes variaient en fonction de la région géographique-politique ou de l'Église concernée, leur message était suffisamment évident pour le pape Léon XIII : ces communautés se heurtaient à des dysfonctionnements et des problèmes générés par la latinisation et l'organisation suivant le paradigme romain, étant maintenues dans un état d'infériorité par rapport aux communautés latines. C'était à la papauté de prendre des mesures destinées à les « réhabiliter », afin de rétablir le dialogue entre Rome et l'Orient chrétien.

Un geste significatif en ce sens fut l'organisation de conférences patriarcales à Vatican, à l'automne de 1894, avec la participation de quelques représentants des Églises catholiques orientales. Le fruit de ces débats fut l'encyclique *Orientalium Dignitas*, qui reconnaissait et garantissait l'intégrité liturgique et du rituel des Églises catholiques d'Orient, instituant des rapports clairs entre les catholiques orientaux et latins.<sup>34</sup> Une commission permanente formée de cardinaux fut fondée en 1895, devant s'occuper des rites orientaux et poursuivre les consultations entamées à l'automne dernier. Le pape Léon XIII répondait ainsi à une vieille espérance de la hiérarchie catholique orientale d'avoir au Saint-Siège une commission subordonnée directement au pape et exempte de toute ingérence de la Congrégation de Propaganda Fide.<sup>35</sup> Elle annonçait en quelque sorte la Congrégation pour les Églises orientales que Bénédicte XV allait instituer deux décennies plus tard (1917), en tant que dicastère<sup>36</sup> autonome de la curie romaine.<sup>37</sup> Le geste du pape Bénédicte XV, connu comme un continuateur des idées promues par Léon XIII, révélait le caractère visionnaire de maintes initiatives du pape Pecci, qui seraient reprises et parachevées par ses successeurs.

Outre l'étude et la connaissance de près de l'Orient catholique, une autre direction essentielle de sa politique envers les Orientaux fut le soutien porté à la formation d'un clergé qualifié. Promue dès les premières années de son pontificat, cette idée allait revenir toutes les fois qu'il s'adressait aux Églises catholiques orientales, en relation avec la fondation de collèges et séminaires à l'usage des catholiques d'Orient.<sup>38</sup> Les efforts du pape Léon XIII ne visaient donc pas que la restructuration,<sup>39</sup> ils concernaient également l'accès du clergé local à

une culture moderne et à une discipline irréprochable. En témoignent les collèges fondés sous son pontificat à Rome – arménien (1883), maronite (1891)<sup>40</sup> et ruthène (1897) ;<sup>41</sup> les fonds substantiels destinés à l'entretien et l'éducation des jeunes du collège de Propaganda Fide, à la fondation de séminaires gréco-catholiques – pour les Melchites à Jérusalem, pour les Coptes au Caire, pour les Syriens et les Chaldéens à Mossoul, pour les Bulgares à Plovdiv et Andrinople, pour les Grecs à Constantinople et Athènes.<sup>42</sup>

Léon XIII assistait souvent aux soutenances publiques des thèses de doctorat des jeunes orientaux qui avaient étudié dans les collèges fondés à Rome.<sup>43</sup> Les questions qu'il posait, sa participation aux discussions portant sur différents détails des thèses ainsi que les distinctions accordées aux candidats méritoires<sup>44</sup> représentaient autant de gestes par lesquels il montrait son intérêt pour l'éducation cléricale des catholiques orientaux.

La détermination du pape de se rapprocher des catholiques orientaux et de regagner leur confiance est visible aussi dans l'élévation au rang de cardinal de deux hiérarques des Églises gréco-catholiques. Le premier à recevoir cette dignité fut le patriarche arménien Andon Bedros Hassoun, qui avait été démis du siège patriarcal en 1880 pour être ensuite appelé à Rome et nommé cardinal.<sup>45</sup> Son successeur fut le métropolite ruthène Sylvestr Sembratovych, figure emblématique de l'Église ruthène, élevé au rang de cardinal en 1895.<sup>46</sup> La désignation des deux hiérarques n'était pas aléatoire, étant l'expression d'une expérience particulière. Le patriarche arménien Hassoun, par exemple, était issu d'une communauté ecclésiale où les crises et les tensions engendrées par la mise en pratique de la bulle du pape Pie IX, *Reversurus*, finirent par dégénérer en schisme. L'ascension de Léon XIII au siège pontifical instaura le calme au sein de l'Église arménienne, après plus d'une décennie de troubles intérieures.<sup>47</sup> Si l'élévation du patriarche Hassoun au rang de cardinal était l'expression d'une récompense morale que l'Église arménienne recevait en signe de réconciliation avec le Saint-Siège, celle du métropolite ruthène Sembratovych avait une signification toute différente. Pour la deuxième fois au cours d'un siècle,<sup>48</sup> un hiérarque de son Église était investi de cette haute dignité ecclésiastique. C'était en 1895, lorsque l'Église ruthène venait de clore quelques chapitres majeurs de son organisation intérieure. Plus précisément, le synode provincial de Lwów (1891), que le Saint-Siège avait soigneusement préparé, réussit à compléter la législation de l'ancien synode de Zamość (1721), parachevant ainsi l'organisation intérieure de l'Église ruthène.<sup>49</sup> La réforme de l'ordre basilien en Galicie, qu'on avait confié aux jésuites au début des années 80, s'avéra d'autre part une réussite. C'était en vertu de ces réalisations obtenues par l'Église ruthène que le métropolite Sembratovych, bien connu d'ailleurs pour les efforts qu'il avait déployés sur le plan de l'affirmation du rite ruthène, fut élevé au

rang de cardinal. La résolution du consistoire de 1895<sup>50</sup> était en fait une modalité par laquelle le Saint-Siège reconnaissait et récompensait les mérites et les réalisations de l'Église ruthène.

Bien que sensiblement différents comme substance, les cas des deux Orientaux promus au rang de cardinal avaient toutefois une note commune : ils constituaient le moyen par lequel Rome manifestait sa disponibilité de reconnaître, honorer et accepter les Églises orientales dans la plénitude de leur diversité.

Au-delà des effets bénéfiques, la politique orientale du pape eut toutefois quelques limites. Ses initiatives de revalorisation du catholicisme oriental ne l'empêchèrent pas de promouvoir dans les Églises orientales certaines formes de piété occidentale (latine), tels le Rosaire et le Sacré-Coeur.<sup>51</sup> La pratique du rosaire fut la plus répandue, étant généralement considérée comme un moyen simple de maintenir la flamme de la foi dans le cœur des fidèles. C'est ce qui explique d'ailleurs la pénétration rapide de cette pratique dans toutes les Églises orientales. Les pèlerinages connurent, eux aussi, une ampleur extraordinaire sous son pontificat, étant vivement encouragés par le Saint-Siège.<sup>52</sup> L'acceptation de ces formes de piété latine par les communautés catholiques d'Orient constitua un phénomène digne d'intérêt, étant donné leurs préjugés et leurs réticences par rapport à toute innovation provenant du Saint-Siège et de l'Église latine.<sup>53</sup> Si les institutions et les normes de souche latine se heurtèrent à une vive opposition de la part des catholiques orientaux,<sup>54</sup> les formes de piété, par contre, jouirent d'une large audience. Une fois entrées dans la conscience collective, elles s'y installèrent et devinrent dans le temps difficiles à disloquer.<sup>55</sup>

Le pape fit preuve de la même sollicitude en ce qui concerne l'introduction du célibat dans quelques Églises catholiques orientales. Par exemple, les synodes des Syriens catholiques en 1888 et ceux des Coptes en 1898 statuèrent l'introduction du célibat comme condition obligatoire de l'accession aux ordres majeurs.<sup>56</sup> Quant aux autres catholiques orientaux, leur refus systématique du célibat en fit une option individuelle, sans se transformer en norme générale valable.

Nonobstant la politique d'ouverture vers les Orientaux menée par Léon XIII, il accepta et perpétua tacitement une certaine méfiance envers les catholiques d'Orient. Les synodes patriarcaux et provinciaux de la période léonine, par exemple, furent organisés sous la surveillance stricte de la Congrégation de Propaganda Fide.<sup>57</sup> C'était une manière d'empêcher d'éventuels actes d'autonomie ou certains écarts de la direction que devaient suivre les Églises catholiques d'Orient. Si ce fut la volonté personnelle de Léon XIII ou bien la pression de son entourage, c'est difficile à préciser. Ce qui est certain, c'est qu'excepté quelques collaborateurs proches, qui partageaient ses convictions orientalistes, le reste de la curie ainsi que toute l'administration pontificale s'opposèrent systématiquement à ses efforts concernant les Églises orientales.<sup>58</sup> La plupart des



mesures contre la latinisation des catholiques orientaux furent ainsi ignorées par ceux qui devaient les mettre en œuvre, restant tout simplement des intentions programmatiques.<sup>59</sup>

L'hostilité avec laquelle furent reçues ses initiatives visant le catholicisme oriental témoigne en fait d'un climat général, de facture post-tridentine, qui persistait dans l'Église catholique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, aussi longtemps qu'il y avait une conscience de supériorité de l'Église latine par rapport à celles orientales et que le catholicisme n'était circonscrit qu'au monde latin,<sup>60</sup> les initiatives du pape Léon XIII destinées à revigorer et élargir le catholicisme oriental ne constituèrent qu'une étape – toute bénéfique qu'elle fût – sur la voie de restauration de l'unité chrétienne.<sup>61</sup>

**M**ALGRÉ CES inconvénients, le bilan de son pontificat (1903) révélait que les Églises catholiques d'Orient entraient plus puissantes dans le nouveau siècle. C'était pour la première fois depuis le pape Bénédict XIV (1740-1757) que leur place et le rôle particulier qu'elles jouaient dans l'ensemble du catholicisme étaient reconnus. L'attention que Léon XIII attacha à l'Orient en général et aux catholiques orientaux en particulier réussit à atténuer leurs complexes d'infériorité par rapport aux Latins, stimulant leur attachement au Saint-Siège et l'espoir de ne se retrouver plus abandonnés à la périphérie du monde catholique. Leur rôle de bastions isolés – et oubliés par le Saint-Siège – face aux non-catholiques semblait, enfin, du domaine du passé. Dans la nouvelle vision introduite par le pape Pecci, les Églises catholiques orientales devaient constituer de véritables ponts entre le christianisme occidental et oriental. Or, le premier pas en ce sens était la reconsidération de leur statut ecclésial. Les reconnaissances officielles venues de la part du pape et la sollicitude dont il fit preuve à leur égard constituèrent un début timide en ce sens. Les rites orientaux commençaient peu à peu à inspirer du respect, la supériorité du rite latin (*praestantia ritus latini*) à être moins affirmée que dans les époques antérieures.<sup>62</sup> Le pontificat de Léon XIII était toutefois loin d'apporter une reconsidération intégrale de l'attitude envers l'identité ecclésiale des Églises catholiques d'Orient et, y compris, envers leur communion avec l'Église de Rome.

Les réalités de son pontificat prouvèrent que l'ouverture au dialogue était encore incomplète. Faute d'instruments ecclésiologiques adéquats, il s'avérait difficile de dépasser la conception romano-centriste consolidée durant les siècles post-tridentins. Autrement dit, la tentative de Léon XIII ne réussit pas à apporter des modifications notables dans le climat général du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette époque resta grevée de préjugés sévères, bâtis sur un fond apologétique défensif, qui marqua indéniablement les rapports entre l'Église catholique et celle orientale.<sup>63</sup>

□

## Notes

1. O. Rousseau, « Les Attitudes de pensée concernant l'unité chrétienne au XIX<sup>e</sup> siècle », in *L'Ecclesiologie au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1960, p. 370.
2. Rosario F. Esposito, *Leone XIII e l'Oriente cristiano. Studio storico-sistematico*, Milan, 1961, p. 412-413.
3. *Ibid.*, p. 530 ; Hubert Jedin, *Storia della Chiesa*, vol. IX, Milan, 1975, p. 413.
4. Joseph Hajjar, « Le Christianisme en Orient », in *Études d'histoire contemporaine 1684-1968*, Beyrouth, 1971, p. 137 ; Esposito, p. 537-539.
5. Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 141-142 ; Cesare Alzati, « Chiesa romana e Oriente cristiano tra storia e ecclesiologia », *Ricerche di storia sociale e religiosa*, nouvelle série, 62, juillet-décembre 2002, p. 29.
6. Giorgio del Zanna, *Roma e l'Oriente. Leone XIII e l'Impero ottomano (1878-1903)*, Milan, 2003, p. 303.
7. Esposito, p. 416.
8. Jedin, p. 408-409 ; G. Cereti, « L'ecumenismo cristiano », in *Storia del cristianesimo. L'Età contemporanea*, éd. Giovanni Filoramo et Danielle Menozzi, Laterza, 1997, p. 367.
9. Cesare Alzati, *În inima Europei. Studii de istorie religioasă a spațiului românesc*, Cluj-Napoca, 1998, p. 204-205 ; id., « Chiesa romana », p. 32-33.
10. Il s'agit surtout du pape Pie XI (1922-1939), à qui l'on doit à la fois l'encyclique *Rerum orientalium* (1923), destinée à l'Institut Pontifical Oriental, et la fondation d'un monastère bénédictin de rite oriental à Amay-sur-Meuse, du collège Pio Romeno et du collège Russicum à Rome. La reconsidération de sa position envers les Orientaux est visible aussi dans l'encyclique *Mortalium animos*, datant de 1928, dans laquelle le pape Pie XI condamnait l'opinion selon laquelle la diversité des organismes ecclésiastiques constituerait autant d'expressions d'une Église différente de celle du Christ. Des manifestations partiellement similaires sont à retrouver sous le pontificat de Paul VI, notamment dans son encyclique *Ecclesiam suam*, qui témoigne de l'intérêt de l'ecclésiologie romaine, avant le concile Vatican II, de reprendre le dialogue avec les Églises orientales. Les efforts unionistes de Léon XIII seront continués par les autres papes, mais c'est surtout le pontificat de Jean Paul II qui reste emblématique en ce sens. L'ecclésiologie romaine lui doit la formulation ecclésiologique la plus complète de l'unité chrétienne, assumée au sens de la récupération complémentaire de sa double tradition, orientale et occidentale. Voir Alzati, « Chiesa romana », p. 29-33.
11. Jedin, p. 415.
12. *Ibid.*, p. 410 ; del Zanna, p. 302-318.
13. Inaugurés en 1881, les congrès eucharistiques avaient eu lieu exclusivement en Europe. L'idée d'organiser un tel congrès en Orient surgit au début des années 90. Proposé initialement à Constantinople, qu'on considérait comme le centre d'irradiation du catholicisme dans l'Empire ottoman, le congrès eut finalement lieu à Jérusalem, étant associé avec un pèlerinage en Terre sainte, afin de ne pas

éveiller des susceptibilités politiques et religieuses des grandes puissances impliquées dans la région. Voir del Zanna, p. 304.

14. Esposito, p. 379-384.
15. Roger Aubert, « Trois pontificats : Pie IX, Léon XIII, Pie X », in *Nouvelle histoire de l'Église*, vol. V, Paris, 1975, p. 21.
16. Roger Aubert, *Le Saint Siège et l'Union de l'Église*, Bruxelles, 1947, p. 33-35.
17. Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 141.
18. Del Zanna, p. 324 ; Joseph Hajjar, « Le Vatican – la France et le catholicisme oriental (1878-1914) », in *Diplomatie et histoire de l'Église*, Paris, 1979, p. 52.
19. Le concile Vatican I<sup>er</sup> constituait, à leurs yeux, la consécration de leur latinisation.
20. Si les Églises catholiques orientales ne furent représentées que par deux patriarches, les autres envoyèrent généralement des délégations, alors que les Églises orientales dissidentes refusèrent de donner cours à l'invitation de Léon XIII. Voir Esposito, p. 392-393.
21. *Ibid.*, p. 394-397.
22. Del Zanna, p. 328-329 ; Wilhelm de Vries, *Orthodoxie et Catholicisme*, Paris, 1967, p. 16 ; Hajjar, « Le Vatican », p. 55-57 ; Domenico Colombo, *Le chiese cattoliche di rito orientale*, Milan, 1964, p. 47.
23. Del Zanna, p. 328.
24. Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 143-144.
25. *Ibid.*, p. 146-147.
26. Rousseau, p. 370-371.
27. Pour une remarquable analyse des interprétations ecclésiologiques différentes entre les Églises catholiques de rite oriental et celles unies avec l'Église de Rome, voir Alzati, « Ecclesiologia », p. 165-173.
28. Un cas de notoriété est celui de l'ordre basilite (l'Ordre de saint Basile le Grand) de Galicie, tombé en désuétude dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Confiée aux jésuites, la réformation de l'ordre fut officiellement inaugurée par l'encyclique léonine *Singulare praesidium* du 12 mai 1882, alors que moins d'une décennie après elle allait devenir un véritable succès. Le prix de ce succès fut cependant un ordre basilite plus proche de la norme post-tridentine que de la tradition orientale dont il était issu. Voir Esposito, p. 161-167.
29. Rousseau, p. 370 ; Cereti, p. 366.
30. Esposito, p. 379-384.
31. Jedin, p. 410-411 ; Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 143-144.
32. Archivio Segreto Vaticano, *Affari Ecclesiastici Straordinari, Austria-Ungheria*, pos. 607, fasc. 269, an 1891.
33. *Ibid.*
34. Del Zanna, p. 328-329 ; de Vries, p. 165 ; Jedin, p. 412.
35. Esposito, p. 403-407 ; Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 143-144.
36. Terme attribué par excellence aux ministères ou aux départements de la curie romaine.
37. C. Capros, « Origine e sviluppo della Santa Congregazione Orientale », in *La Sacra Congregazione per le Chiese orientali nel cinquantennio della fondazione 1917-1967*, Rome, 1969.

38. Jedin, p. 410-411 ; Esposito, p. 600-612. Dans le même contexte des préoccupations pour la formation et l'éducation du clergé oriental, on doit mentionner les initiatives de fondation et consolidation de l'enseignement confessionnel féminin (l'école de filles de Blaj auprès de l'Église roumaine unie, etc.). Voir Daniela Mârza, « L'École de filles de Blaj à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle – pages d'histoire », *Transylvanian Review*, vol. XVIII, n° 4, Winter 2009, p. 112-120.
39. Parmi les collèges restructurés on doit surtout mentionner le collège grec Saint Athanase de Rome, que Léon XIII remit dans ses fonctions initiales. En 1880 il reçut un nouveau règlement, alors qu'à partir de 1897 il n'accepta que des étudiants melchites et italo-albanais. Giorgio Fedalto, *Le Chiese d'Oriente*, vol. III, *Dal Seicento al nostri giorni*, Milan, 1994, p. 152.
40. Jedin, p. 414.
41. Esposito, p. 177-179.
42. Jedin, p. 414. Même s'ils étaient entrés en déclin, suite au processus de sécularisation, l'Église et le clergé jouaient encore un rôle essentiel dans l'organisation et le fonctionnement de la société. Voir le cas de la Transylvanie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, chez Ioan Bolovan et Sorina Paula Bolovan, « From Tradition to Modernization. Church and the Transylvanian Romanian Family in the Modern Era », *Journal for the Study of Religions and Ideologies*, vol. 7, n° 20, Summer 2008, p. 107-133.
43. Les relations de quelques clercs roumains ayant étudié à Rome sous son pontificat attestent que le pape Léon XIII participait, à côté du corps enseignant de la Congrégation de Propaganda Fide, aux examens de fin d'année et aux soutenances publiques des thèses de doctorat des jeunes qui faisaient leurs études à Rome au collège grec Saint Athanase et au collège Urban de Propaganda Fide. Voir Dr. Vasile Marcu, *Episcopul Demetriu Radu. Episcop al diecezei Oradea, 1903-1920, asasinat în Senatul României*, Cluj-Napoca, 2005, p. 18 ; Cornel Sigmirean, *Intellectualitatea ecleziastică. Preoții Blajului (1806-1948)*, Târgu-Mureș, 2007, p. 61-62. Le cas du chanoine de Blaj, Augustin Bunea, est éloquent en ce sens. Ancien élève du collège grec Saint Athanase à Rome, il allait par la suite devenir l'un des proches du métropolitain Victor Mihályi de Apșa. Des références générales chez Paul E. Michelson, « The Founding of the Cluj School of History 1919-1922 », *Transylvanian Review*, vol. XVII, n° 4, Winter 2008, p. 68-70.
44. *Ibid.*
45. Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 137 ; Constantin Patelos, *Vatican I et les évêques uniates. Une étape éclairante de la politique romaine à l'égard des Orientaux (1867-1870)*, Louvain, 1981, p. 525-526 ; Charles de Clercq, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, deuxième partie de 1850-1949, Paris, 1952, p. 1009 ; Aubert, « Le Saint Siècle », p. 44.
46. Esposito, p. 173.
47. Patelos, p. 525-526.
48. Le premier hiérarque ruthène élevé au rang de cardinal fut l'archevêque de Lwów, Michel Levitskyi, en 1856, sous le pontificat de Pie IX. Voir Esposito, p. 173.
49. *Acta et decreta Synodi provincialis Ruthenorum, Galiciae habitae Leopoli an. 1891*, Rome, 1896 ; John-Paul Himka, *Religion and Nationality in Western Ukraine: The*

*Greek-Catholic Church and the Ruthenian National Movement in Galicia, 1867-1900*, Montreal–Kingston, 1999, p. 101-121.

50. Himka, p. 79-84 ; Esposito, p. 161-167.
51. De Vries, p. 168.
52. Esposito, p. 468-497.
53. *Ibid.*, p. 503-511.
54. Voir les débats et les tensions générées par l'institution du chapitre, du célibat du clergé et autres réalités importantes que les Églises catholiques orientales empruntèrent à l'Église latine.
55. Les expériences de la clandestinité, que certaines des Églises unies allaient connaître sous les régimes communistes d'après-guerre, l'ont bien démontré. Les recherches effectuées durant cette période au sujet de l'Église roumaine unie révèlent que des pratiques de piété, tels le culte du Sacré Cœur de Jésus, le Rosaire, la Voie de la Croix etc. se poursuivirent, sous la pression de la collectivité, au sein d'un grand nombre de communautés obligées à passer à l'orthodoxie. Voir Maria Avram, « Încercări de înlăturare a formelor de cult latine din Biserica greco-catolică din Maieru (perioada 1956-1964) », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Theologia Catholica*, XLV, n° 2, 2000, p. 87-91.
56. De Clercq, p. 1028-1029.
57. Chacun des synodes patriarcaux des Syriens (1888) et des Coptes (1898), ainsi que le synode provincial des Ruthènes (1891) furent présidés par un délégué pontifical, et les décrets adoptés furent remis à Rome pour être amendés et approuvés. Les actes des conciles provinciaux roumains suivirent la même voie en 1882 et 1900. Voir *ibid.*, p. 1013 ; Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 140 ; Archivio della Congregazione per le Chiese Orientali, *Pomenze*, vol. I/1884, ff. 759<sup>r</sup>-817<sup>r</sup> ; ff. 845<sup>r</sup>-871<sup>r</sup> ; vol. 5,7/1903, ff. 21<sup>r</sup>-73<sup>r</sup>.
58. Jedin, p. 415.
59. Lors d'une enquête effectuée en 1920 parmi les catholiques d'Orient, la Congrégation pour les Églises orientales allait constater que la latinisation avait continué, en dépit des mesures prises par Léon XIII. Voir de Vries, p. 162.
60. *Ibid.*, p. 169.
61. Hajjar, « Le Christianisme en Orient », p. 147.
62. Rousseau, p. 370-371.
63. Abbé J. Calvet, « Le problème catholique de l'Union des Églises », in *L'Unité de l'Église*, Paris, 1921, p. 37-46.

**Abstract****The Place and the Role of the Catholic Churches of the Eastern Rite in the Ecclesiology of Pope Leo XIII**

Pope Leo XIII (1878–1903) showed particular interest in regard to the Eastern Churches, reviving—from a different ecclesiological position—the (failed) unionist agenda of Pius IX. Evidence in this respect are the more than 250 documents (encyclicals, decrees, letters) issued by Leo XIII in connection to the return of these Churches to the Roman fold. His efforts were undermined by the general atmosphere present in the Catholic Church following the Council of Trent (awareness of the Roman Church's superiority in regard to the Eastern ones, the association between Catholicism and the Latin world), the realities of the pontificate of Leo XIII demonstrating that the openness to dialogue was rather incomplete.

**Keywords**

ecclesiology, Catholic Churches of the Eastern Rite, Leo XIII